

INFORMATION

Conformément aux articles L5211-47 et R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations du Bureau et du Comité Syndical du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) sont publiées dans un Recueil des Actes Administratifs, à une périodicité au moins semestrielle.

Le recueil du 1^{er} semestre 2016 est à la disposition des administrés au siège du SE60, 9164 avenue des Censives 60000 TILLE.

Clermont le 30 janvier 2017



REUNION DE BUREAU DU 6 SEPTEMBRE 2016

1/ TRAVAUX

a) Liste des travaux cas-FACE 2016

Adoption de la liste des travaux par sous-programmes.

FACE A/B : 222 225 €

FACE EXT : 93 038 €.

Dans l'attente de la décision attributive de subvention du FACE via le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, le président autorise le démarrage anticipé des travaux via une dérogation générale.

2/ PROGRAMMATIONS

a) Article 8 - 2016

Adoption de la programmation « Enfouissement » pour un montant de 29 587,26€ €, permettant de financer des travaux d'enfouissement électrique à hauteur de 73 968,14 € (subvention à 40%).

Adoption de la programmation « Amélioration de la qualité » d'un montant de 27 632,45 €.

Désaffectation d'un montant de 268,65 € sur la programmation 2016 "Amélioration de la qualité"

Report sur la programmation 2017 "Amélioration de la qualité" d'un montant de -119,61 € (solde négatif de la programmation 2016).

b) Fonds propres éclairage public 2016

Adoption de la programmation « Rénovation » d'un montant de 461 619 €, permettant de financer des travaux de rénovation d'éclairage public à hauteur de 866 461 €.

Adoption de la programmation « Accompagnement aux travaux de VRD liés » d'un montant 18 571 €, permettant de financer des travaux de rénovation d'éclairage public à hauteur de 34 390 €.

3/ SUBVENTIONS

a) Diagnostic «Eclairage public» - demande de subvention FREME

Engagement d'une deuxième phase de diagnostic des installations d'éclairage public portant sur 25 000 points lumineux.

Validation de l'enveloppe prévisionnelle du programme de diagnostics estimée à 90 000 € HT et sollicitation auprès du FREME d'une subvention de 50%, soit 45 000 €.

b) Pôle « Energie » - Demande de subvention au titre du FREME

Mise en œuvre d'un Pôle Energie chargé d'accompagner les collectivités dans leurs démarches énergétiques et environnementales.

Sollicitation d'une subvention auprès du FREME, pour le financement de postes d'animation et d'outils d'aide à l'élaboration des démarches territoriales intégrées au SE60 à disposition des collectivités, à hauteur de 50% des dépenses : 96 660 € au titre de l'année 2017 et 62 660 € au titre des années 2018 et 2019, soit 221 980 € sur 3 ans.

Validation du plan de financement.

4/ CONVENTION

a) Parc Naturel Régional Oise – Pays de France - Convention de partenariat

Autorisation donnée au Président de signer une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

REUNION DE BUREAU DU 15 NOVEMBRE 2016

1/ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Tableau des effectifs

Création d'un poste d'ingénieur.

b) Participation à la protection sociale complémentaire des agents

Accord pour la participation aux dépenses de protection sociale complémentaire pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation.

Participation versée aux agents titulaires et stagiaires, aux agents contractuels (droit public, droit privé), en position d'activité.

Le montant de la participation forfaitaire de base est de 10 € par mois par agent.

Modulation de la participation en prenant en compte la situation familiale (âge de l'agent et nombre d'ayants droit) selon le tableau annexé.

2/ TRAVAUX

a) Travaux d'éclairage public – règlement administratif et financier

Adoption du règlement administratif et financier applicable aux travaux d'éclairage public.

b) Liste travaux CAS-FACE 2016

Adoption de la liste des travaux par sous-programmes.

FACE A/B : 264 942 €

FACE EXT : 148 621 €

Dans l'attente de la décision attributive de subvention du FACE via le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, le président autorise le démarrage anticipé des travaux via une dérogation générale.

3/ PROGRAMMATION

a) Fonds propres éclairage public

Adoption de la programmation « Rénovation » d'un montant de 560 324 €, permettant de financer des travaux de rénovation d'éclairage public à hauteur de 1 084 882 €.

Adoption de la programmation « Accompagnement aux travaux de VRD liés » d'un montant de 4 709 €, permettant de financer des travaux de rénovation d'éclairage public à hauteur de 8 720 €.

b) Article 8 - 2017

Adoption de la programmation « Enfouissement » pour un montant de 565 845,44 €, permettant de financer des travaux d'enfouissement électrique à hauteur de 1 414 613,55 € (subvention à hauteur de 40%).

Adoption de la programmation « Amélioration de la qualité » d'un montant de 172 312,42 €

Désaffectation d'un montant de 6 126,58 € sur la programmation 2016 « Enfouissement ».

4/ VEHICULES

a) Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de services

Adoption de la liste des fonctions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile :

✓ Les Responsables de Pôles

✓ Les Responsables d'Affaires

✓ A titre exceptionnel, les agents en mission ponctuelle.

Autorisation d'un usage mixte du véhicule pour le Directeur Général des Services, le véhicule restant à disposition des agents pour les besoins du service.

Adoption du règlement d'utilisation des véhicules de service annexé.

COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2016

1/ FINANCES

a) Autorisation de dépenses avant vote du budget primitif 2017

Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce avant le vote du budget primitif de 2017

b) Débat d'orientation budgétaire

Validation des orientations budgétaires présentées dans l'annexe.

Mandat donné au Président pour engager les actions présentées et signer tous documents utiles.

c) Décision modificative au budget 2016

Adoption de la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2016, telle que détaillée ci-après :

En section d'investissement – Dépenses

Chapitre 21 (immobilisations corporelles)

-10 000 000,00 €

Chapitre 23 (immobilisations en cours)

+ 10 000 000,00 €

d) Dépenses à imputer aux comptes 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257 « réceptions »

Imputation au compte 6257 « réceptions » des dépenses de traiteurs/boissons relatives à l'organisation des événements suivants :

- Assemblées et commissions,
- Réunions SLE,
- Inaugurations (bornes, postes, ...),
- Partenaires extérieurs (entreprises, autres syndicats...),
- Personnel,
- Autres.

Imputation au compte 6232 « fêtes et cérémonies » des dépenses suivantes :

- Fleurs à l'occasion de mariages, décès, naissances, départs, récompenses, cérémonies
- Autres réunions (élu, direction, responsables de pôle...),
- Denrées (autres que traiteurs),
- Boissons (pour petites manifestations),
- Noël (sapin, décoration, denrées),
- Cadeaux (remerciements, départs...).

2/ GROUPEMENT DE COMMANDES

a) Groupement de commandes gaz

Constitution du groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Désignation du SE60 en qualité de coordonnateur du groupement.

Approbation de l'acte constitutif du groupement.

Autorisation au Président de mettre en concurrence les fournisseurs de gaz pour l'ensemble des points de comptage inscrit par les adhérents au groupement de commandes,

Autorisation au Président de signer les marchés et/ou accords-cadres et les marchés subséquents issus du groupement.